

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-36 du 2 février 2010 portant nomination au groupe de travail pharmaceutique de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM1030039S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5121-60 et D. 5321-7 et suivants ;
Vu l'arrêté du 28 janvier 2010 portant nomination à la commission prévue à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique, auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision en date du 25 janvier 1995 portant création d'un groupe de travail pharmaceutique,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommées membres du groupe de travail pharmaceutique les personnalités dont les noms suivent :

Mme ANDRIEU (Véronique) ;
M. BENTEJAC (Raymond) ;
M. BERNADOU (Jean) ;
M. CAVE (Guy) ;
Mme CHAMBIN (Odile) ;
M. DEBROCK (Claude) ;
M. FESSI (Hatem) ;
M. FOURNIER (Jean-Paul) ;
Mme GAYOT (Anne) ;
Mme GONCALVES (Danièle) ;
M. GONTIER (Jacques) ;
M. JEANTET (André) ;
Mme LAUGEL (Cécile) ;
M. LOISEAU (Philippe) ;
M. MAINCENT (Philippe) ;
Mme MICHAUD (Solange) ;
M. NICOLAY (Alain) ;
M. OUSTRIN (Jean) ;
Mme RENACCO (Elisabeth) ;
M. RODRIGUEZ (Fernand) ;
Mme SEILLER (Monique) ;
M. WOUESSIDJEWÉ (Denis) ;
M. XICLUNA (Alain).

Article 2

Mme ANDRIEU (Véronique) est nommée présidente du groupe de travail.

Article 3

Le mandat des membres du groupe de travail prendra fin à la date d'échéance du mandat des membres de la Commission d'autorisation de mise sur le marché.

Article 4

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 2 février 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT